



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 30
 Pouvoirs..... 10
 Excusés..... 03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

N°2023-12-23 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le jeudi 21 décembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 8 décembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	KOUCHEM Yacine	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard

Pouvoirs :

HERRMANN Marie-Catherine	à CARRATALA Henri
ARNAUD Philippe	à CRALIS Christophe
LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MAUROBET Catherine
BARATTA Jean Pierre	à ATTARD Gérard
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 BACH Raphaël
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L313-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 19 décembre 2023, s'agissant des suppressions de postes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2023-10-31 du 6 octobre 2023 relative à la création du budget annexe de la résidence autonomie Jean Lebas au CCAS ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023-10-33 relative au rattachement de la mission d'évaluation et de suivi de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie au CCAS ;

Vu l'avis de la 1ère commission permanente du 13 décembre 2023 ;

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois créés/supprimés	Nombre d'emplois budgétés
Adjoint technique	Adjoint technique	+15	188
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-48	80
Attaché	Attaché principal à TC	+1	7
Hors filière	Médecin spécialisé en chirurgie orthopédique à TNC (18h/hebdo)	+1	23
Technicien para médical	Technicien para médical classe normale (manipulation radio) 24h/hebdo	-1	0
Technicien para médical	Technicien para médical classe normal (manipulation radio) 17h/hebdo	-1	0

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231221-2023--12-23-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

Technicien para médical	Technicien para médical classe supérieure (kinésithérapeute) 32.75h/hebdo	-1	0
Technicien para médical	Technicien para médical classe supérieure (orthophoniste) 10h/hebdo	-1	0
Technicien para médical	Technicien para médical classe supérieure (orthophoniste) 6h/hebdo	-1	0
Technicien para médical	Technicien para médical classe supérieure (orthoptiste) 3h/hebdo	-1	0
Technicien para médical	Technicien para médical classe supérieure (orthoptiste) 1h30h/hebdo	-1	0
Infirmier	Infirmier classe normale	-1	0
Infirmier	Infirmier classe supérieure	-1	1
Infirmier	Infirmier en soins généraux hors classe	-2	3
Cadre de santé	Cadre de santé	-3	1
Sage-femme	Sage-femme classe normale TNC 8h/mois	-2	0
Sage-femme	Sage-femme classe normale TNC 6h/mois	-2	0
Sage-femme	Sage-femme hors classe TNC 8h/hebdo	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignant artistique	-1	0
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique classe normale	-2	3
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	-3	5
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	-20	130
Médecin	Médecin directeur du CMS	-1	0
Conseillère conjugale	Conseillère conjugale	-1	0
Psychiatre	Psychiatre	-1	0
Journaliste	Journaliste	-1	0
FJL	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	-1	9
FJL	Adjoint technique territorial	-3	185
FJL	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	-4	99
FJL	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	-2	78

Article 2 : En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et en application des articles L.332-8 2° et L.332-9 du Code général de la Fonction publique, les emplois pourront être pourvus par des contractuels de droit public de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Les contrats pourront être conclus pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance le 21 décembre 2023.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 10/01/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231221-2023--12-23-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.